

ASDER

Association loi 1901
Siège social : 124 rue du Bon Vent
73000 CHAMBERY
323 390 427 RCS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASDER

Association loi 1901
Siège social : 124 rue du Bon Vent
73000 CHAMBERY
323 390 427 RCS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASDER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport Moral de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

ROSTAN AUDIT & CONSEIL

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte Servolex, le 11 mai 2023

ROSTAN AUDIT & CONSEIL

Commissaire aux comptes
550, rue Le Cheminet
73 290 La Motte Servolex

Marc ROSTAN



ROSTAN AUDIT & CONSEIL

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

S.A.S au capital de 6000 euros
489 548 362 RCS Chambéry

550, rue Le Cheminet
73 290 La Motte-Servolex

ACTIF					
	2022			2021	écart %
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette		
205 Immob. Logiciels	2 894,29 €	2 894,29 €	- €	274,97 €	
214006 Immob. Extension Formation	172 589,47 €	16 994,26 €	155 595,21 €	164 557,47 €	-5,45%
214500 Immob. Sur sol d'autrui (MDBV)	24 870,44 €	476,68 €	24 393,76 €		
2156 Immob. Matériel pédagogique	58 581,81 €	26 824,68 €	31 757,13 €	20 285,49 €	56,55%
2181 Immob. Installation générale	12 922,06 €	8 113,62 €	4 808,44 €	4 387,47 €	9,59%
2182 Immob. Matériel transport	48 306,31 €	31 878,42 €	16 427,89 €	- €	
2183 Immob. Mat. Bureau, Informat	58 015,87 €	42 160,92 €	15 854,95 €	16 974,61 €	-6,60%
2184 Immob. Mobilier	16 100,93 €	8 251,62 €	7 849,31 €	3 695,86 €	112,38%
21846 Immob. Mobilier Formation	1 242,40 €	523,57 €	718,83 €	1 029,43 €	-30,17%
2313 Immob. Corpor. En cours					
2611 Actions			2 270,00 €	2 270,00 €	0,00%
2755 Cautionnement			5 854,41 €	4 087,75 €	43,22%
Actif immobilisé	395 523,58 €	138 118,06 €	265 529,93 €	217 563,05 €	22,05%
3412 Encours - Programme Fonds Air Bois			17 520,00 €		
3413 Animatlons			20 066,00 €		
3416 Formation			164 083,50 €	132 568,38 €	23,77%
En cours de production			201 669,50 €	132 568,38 €	52,12%
4098 Avoir à recevoir					
411 Usagers			179 864,37 €	112 574,09 €	59,77%
4116 Usagers Formation			119 933,62 €	144 417,56 €	-16,95%
416006 Clients douteux Formation			625,00 €	2 150,00 €	-70,93%
418 Clients, produits non facturés			22 654,20 €	93 045,54 €	-75,65%
4186 Clients, produits non facturés Formation			55 848,90 €	91 164,42 €	-38,74%
421210 Indemnités Journ. AG2R			1 174,76 €		
4287 Personnel - Pdt à recevoir			2 075,63 €	2 482,00 €	-16,37%
438700 Uniformation - Rembt à recevoir			2 153,60 €		
443 Convention Collectivités publiques			209 244,00 €	134 578,35 €	55,48%
443006 Convention Formation			27 200,00 €		
44566 TVA Déduct. 100 %					
44711 Taxe sur les salaires			15 967,00 €	2 079,00 €	668,01%
4671 Permanents - Frais de déplacement			4,50 €	0,02 €	22400,00%
4675 Compte chèque-déjeuner			1 391,25 €	1 631,25 €	-14,71%
4687 Produits à recevoir			5 620,00 €		
486 Charges constatées d'avance			23 531,70 €	21 984,86 €	7,04%
Créances			667 288,53 €	606 107,09 €	10,09%
512110 Banque de Savoie - ASDER			733,24 €	1 266,48 €	-42,10%
512112 Banque de Savoie - Formation			2 186,44 €	236,44 €	824,73%
512115 C. Coopératif - Formation			2 546 560,72 €	1 711 027,75 €	48,83%
512140 C. Coopératif - CFA			38 949,01 €		
51215 Livret A Association			322,60 €	318,23 €	1,37%
531 Caisse			1 669,94 €	1 195,21 €	39,72%
Disponibilités			2 590 421,95 €	1 714 044,11 €	51,13%
TOTAL			3 724 909,91 €	2 670 282,63 €	39,49%

PASSIF			
	2022	2021	écart %
1034 Apport avec droit de reprise	25 500,00 €	13 500,00 €	88,89%
106800 Autres réserves	413 263,00 €	413 263,00 €	0,00%
110000 Report à nouveau	127 832,22 €	36 567,97 €	249,57%
120 Résultat de l'exercice	33 376,61 €	91 264,25 €	-63,43%
131 Subventions d'équipement	26 544,55 €	16 544,55 €	60,44%
131006 Subvention Equipement Matos Pédagogiques	29 575,58 €	24 575,58 €	20,35%
1391 Subventions d'équipement amorties	-6 544,55 €	-6 544,55 €	0,00%
139106 Subv. Equip Matos Péda amorties	-18 587,26 €	-6 143,90 €	202,53%
13916 Subv. Equip Extensio Formation amortie	-1 137,78 €	-400,00 €	184,45%
Capitaux Propres	629 822,37 €	582 626,90 €	8,10%
151 Provision pour risques et charges		1 437,50 €	-100,00%
Provisions	- €	1 437,50 €	-100,00%
164 Emprunt banque	51 819,79 €	13 613,19 €	280,66%
401 Fournisseurs	27 764,64 €	48 893,49 €	-43,21%
4016 Fournisseurs Formation	80 158,70 €	58 555,05 €	36,89%
4081 Fournisseurs, factures non parvenues	7 455,22 €	115 728,44 €	-93,56%
40816 Fournisseurs Formation, factures non parvenues	60 148,12 €	2 995,17 €	1908,17%
4197 Clients - Autres avoirs	20 954,55 €	6 500,00 €	222,38%
421 Personnel, rémunérations dues	11 803,12 €	10 176,50 €	15,98%
4211 Indemn. Journal S.S.	207,72 €	1 705,60 €	-87,82%
4216 Personnel Formation rémunération	1 604,35 €	1 609,15 €	-0,30%
4282 Dettes provisionnées pour congés payés	95 864,08 €	86 452,97 €	10,89%
4286 Autres charges à payer	90 000,00 €	102 178,83 €	-11,92%
431 Charges sociales (Urssaf)	47 669,00 €	42 233,00 €	12,87%
437 Charges sociales (Mutuelle, retraite, prévoyance)	25 423,11 €	23 805,78 €	6,79%
4382 Charges sociales sur congés à payer	49 569,40 €	43 624,17 €	13,63%
4421 Impôts - Prélèvement à la source	2 302,00 €	2 543,00 €	-9,48%
444 Etat - Impôts sur les bénéfices	4 053,00 €		
44551 TVA à décaisser	28 033,00 €	23 917,00 €	17,21%
445621 TVA Deduc. Immo prorata	319,25 €		
445661 TVA Deduc. Biens et services prorata	42,67 €		
445710 TVA collectée 20 %	30 604,78 €	18 429,86 €	66,06%
4486 Etat - Charges à payer		215,57 €	-100,00%
447 Fonds formation continue	11 255,00 €	14 455,00 €	-22,14%
44716 CVAE 2022	130,00 €		
467 Permanents, frais de déplacement	1 944,01 €	2 394,75 €	-18,82%
4676 Autres débiteurs et créditeurs divers	840,00 €	9 529,67 €	-91,19%
467601 Stagiaires - Rembt hébergement	4 280,00 €	200,00 €	2040,00%
4676DIV Déplacement interv. Formation	157,99 €	314,60 €	-49,78%
Dettes	654 403,50 €	630 070,79 €	3,86%
487010 PCA Cotisations	8,00 €		
487 Pdt constatés d'avance Pole Technique	49 907,14 €	21 000,00 €	137,65%
4876 Pdt Const Av - Formation	47 038,23 €	38 270,13 €	22,91%
Produits constatés d'avance	96 953,37 €	73 070,13 €	32,69%
491006 Prov. Dépréciations créances	1 475,00 €	2 150,00 €	-31,40%
Dépréciation des comptes de tiers	1 475,00 €	2 150,00 €	-31,40%
512113 C. Coopératif - ASDER	2 342 255,67 €	1 380 927,31 €	69,61%
Disponibilités	2 342 255,67 €	1 380 927,31 €	69,61%
TOTAL	3 724 909,91 €	2 670 282,63 €	39,49%



COMPTE DE RESULTAT 2022 SIMPLIFIE

CHARGES		2022	2021	écart %	PRODUITS		2022	2021	écart %
Compte	Intitulé	Montant	Montant		Compte	Intitulé	Montant	Montant	
60	ACHATS	61 541,96	55 513,83	10,86%	706	Prestations Pôle Technique	577 795,53	309 633,59	19,06%
61	SERVICES EXTERIEURS	161 470,84	171 360,03	-5,77%	740	Programmes Pôle Technique	778 672,00	829 708,35	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	521 661,13	457 534,20	14,02%	706	Prestations Pôle Formation	561 521,16	490 893,42	-3,91%
63	IMPOTS ET TAXES	101 865,00	101 170,09	0,69%	740	Programmes Pôle Formation	833 903,94	961 376,46	
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 870 686,71	1 608 937,80	16,27%					
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	32 545,46	36 823,88	-11,62%		Sous-total recettes d'exploitation	2 751 892,63	2 591 611,82	6,18%
	Sous-total Charges d'exploitation	2 749 771,10	2 431 339,83	13,10%	74 à 79	AUTRES PRODUITS	55 239,46	47 155,92	17,14%
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	34 611,54	26 806,54	29,12%					
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 784 382,64	2 458 146,37	13,27%		TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION	2 807 132,09	2 638 767,74	6,38%
	RESULTAT D'EXPLOITATION	22 749,45	180 621,37	-87,40%					
	Sous-total Charges financières	97,06	134,64	-27,91%		Sous-total Produits financiers	4,37	1,57	178,34%
	RESULTAT FINANCIER						- 92,69	- 133,07	-30,34%
	Sous-total Charges exceptionnelles	11 374,44	598,80	1799,54%		Sous-total Produits exceptionnelles	26 147,29	2 639,01	890,80%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	14 772,85	2 040,21	624,08%					
691000	Intéressement des salariés		91 264,26						
695100	Impôts sur les bénéfices	4 053,00							
	RESULTAT NET	33 376,61	91 264,25	-63,43%					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 724 909.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 807 132.09 Euros et dégageant un excédent de 33 376.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le développement de nos activités se poursuit sur les 2 pôles et permet :

- un accroissement du chiffre d'affaire
- l'embauche de 5 nouveaux salariés (37 ETP au 31/12/2022)
- la location de nouveaux locaux (bureaux et plateau technique pour la formation)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Objet social :

L'ASDER a pour but de proposer des alternatives crédibles aux choix actuels de production et de consommation de l'énergie (en particulier politique électronucléaire et consommation excessive d'énergies fossiles) ayant constaté que ces besoins sont insuffisamment pris en compte par le marché.

Pour cela elle favorisera le développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éoliennes, hydraulique, bois, etc. ...) en s'efforçant de respecter les cycles écologiques, d'apporter aux utilisateurs davantage d'autonomie énergétique, et de s'adapter à la situation locale.

Concrètement, les actions de l'ASDER s'articulent principalement autour des activités suivantes:

- *la sensibilisation et l'animation*
- *le conseil et l'accompagnement*
- *la formation (professionnelle et en apprentissage)*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

De plus, l'association s'attachera à sensibiliser l'opinion au gaspillage d'énergie et en particulier à ses conséquences humaines et environnementales, en proposant toutes solutions adaptées aux territoires.

Nature des activités et moyens mis en œuvre :

L'ASDER s'engage à accompagner tous les acteurs (particuliers, collectivités locales et professionnels) sur la voie de la transition énergétique en développant les missions suivantes:

La sensibilisation, l'information et le conseil des particuliers : *via le service public SPPEH Savoie et Haute-Savoie, environ 13000 conseils gratuits, indépendants et personnalisés sont dispensés chaque année.*

L'accompagnement des copropriétés : *aide à la décision et appui à la fois technique et économique pour vulgariser les questions énergétiques auprès des syndicats et des copropriétaires.*

L'accompagnement des collectivités : *soutien et expertise techniques à destination des collectivités savoyardes, afin de favoriser l'émergence de projets et démarches exemplaires (efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables).*

La formation, *pour soutenir la montée en compétence des acteurs de la filière Energie et bâtiment durables par le développement de formations longues certifiantes, courtes, et en ligne.*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations :

		21/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
205	Immob. Logiciels	2 894,29 €	- €	- €	2 894,29 €
214006	Immob. Extension Formation	172 589,47 €	- €	- €	172 589,47 €
2145	Immob. sur sol d'autrui	- €	24 870,44 €		24 870,44 €
2156	Immob. Matériel pédagogique	36 635,29 €	21 946,52 €		58 581,81 €
2181	Immob. Installation générale	11 548,06 €	1 374,00 €	- €	12 922,06 €
2182	Immob. Matériel transport	30 626,70 €	17 679,61 €	- €	48 306,31 €
2183	Immob. Mat. Bureau, Informat	50 120,59 €	7 895,28 €	- €	58 015,87 €
2184	Immob. Mobilier	10 530,02 €	5 570,91 €	- €	16 100,93 €
21846	Immob. Mobilier formation	1 242,40 €	- €	- €	1 242,40 €
2313	Immob. Corporelles en cours	- €	- €	- €	- €
2611	Actions	2 270,00 €	- €	- €	2 270,00 €
2755	Cautionnement	4 087,50 €	1 766,66 €	- €	5 854,16 €

Etat des amortissements :

		31/12/2021	Dotations de l'exercice	Diminution Reprises	31/12/2021
280500	Amort. Logiciels	2 619,32 €	274,97 €		2 894,29 €
281150	Amort. Immo sur sol d'autrui	- €	476,68 €		476,68 €
281406	Amort. Extension Formation	8 032,00 €	8 962,26 €		16 994,26 €
281560	Amort. Matériel pédagogique	16 349,80 €	10 474,88 €		26 824,68 €
281810	Amort. Installation générale	7 160,59 €	953,03 €	- €	8 113,62 €
281816	Amort. Mobilier Formation	212,97 €	310,60 €	- €	523,57 €
281820	Amort. Matériel transport	30 626,70 €	1 251,72 €	- €	31 878,42 €
281830	Amort. Mat. Bureau, Informat	33 145,98 €	9 014,94 €		42 160,92 €
281840	Amort. Mobilier	6 834,16 €	1 417,46 €	- €	8 251,62 €

Etat des provisions :

		31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
151000	Provision pour risques et charges	1 437,50 €		1 437,50 €	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances :

		31/12/2022	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans
411	Usagers	179 864,37 €	179 864,37 €		
4116	Usagers Formation	119 933,62 €	119 933,62 €		
416006	Clients douteaux formation	625,00 €	625,00 €		
418	Clients, produits non facturés	22 654,20 €	22 654,20 €		
4186	Clients produits non facturés Formation	55 848,90 €	55 848,90 €		
42121	Indemnités Journalières AG2R	1 174,76 €	1 174,76 €		
4287	Personnel - Pdt à recevoir	2 075,63 €	2 075,63 €		
4387	Org. sociaux Produits à recevoir	2 153,60 €	2 153,60 €		
443	Convention collectivités publiques	209 244,00 €	209 244,00 €		
443006	Convention collectivités formation	27 200,00 €	27 200,00 €		
447110	Taxe sur salaires	15 967,00 €	15 967,00 €		
4671	Permanents - Frais de déplacements	4,50 €	4,50 €		
4675	Compte chèque-déjeuner	1 391,25 €	1 391,25 €		
4687	Produits à recevoir	5 620,00 €	5 620,00 €		
486	Charges constatées d'avance	23 531,70 €	23 531,70 €		
		667 288,53 €	667 288,53 €	- €	- €

Etat des échéances des dettes :

		31/12/2022	< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans
164	Emprunts	9 113,53 €		9 113,53 €	
1641	Emprunt France Active	42 706,26 €		30 174,79 €	12 531,47 €
401	Fournisseurs	27 764,64 €	27 764,64 €		
4016	Fournisseurs Formation	80 158,70 €	80 158,70 €		
4081	Fournisseurs, factures non parvenues	7 455,22 €	7 455,22 €		
40816	Fournisseurs, factures non parvenues Formation	60 148,12 €	60 148,12 €		
4197	Clients - Autres avoirs	20 954,55 €	20 954,55 €		
421	Personnel, rémunérations dues	11 803,12 €	11 803,12 €		
4211	Indemn. Journalières S.S.	207,72 €	207,72 €		
4216	Personnel Formation rémunération	1 604,35 €	1 604,35 €		
4282	Dettes provisionnées pour congés payés	95 864,08 €	95 864,08 €		
4286	Autres charges à payer	90 000,00 €	90 000,00 €		
431	Charges sociales (Urssaf)	47 669,00 €	47 669,00 €		
437	Charges sociales (autres que Urssaf)	25 423,11 €	25 423,11 €		
4382	Charges sociales sur congés à payer	49 569,40 €	49 569,40 €		
441	Prélèvement à la source	2 302,00 €	2 302,00 €		
444	Etat - Impôts sur les bénéfices	4 053,00 €			
445510	TVA à décaisser	28 033,00 €	28 033,00 €		
445621	TVA deduct immo prorata	319,25 €	319,25 €		
445661	TVA deduct autre prorata	42,67 €	42,67 €		
445710	TVA collectée 20 %	30 604,78 €	30 604,78 €		
447	Fonds formation continue	11 255,00 €	11 255,00 €		
44716	CVAE	130,00 €			
467	Permanents, frais de déplacement	1 944,01 €	1 944,01 €		
4676	Aure débiteurs et créditeurs divers	840,00 €	840,00 €		
467601	Stagiaires - Rembt hébergement	4 280,00 €	4 280,00 €		
4671DIV	Déplacements intervenants formation	157,99 €	157,99 €		
		654 403,50 €	598 400,71 €	39 288,32 €	12 531,47 €

Etat des dettes garanties par des suretés réelles :

		Montant garanti
103400	Apport avec droit de reprise	25 500,00 €
164000	Prêts bancaire	9 113,53 €
164001	Prêts bancaire	42 706,26 €
	Total	77 319,79 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations relatives au résultat :

Le résultat se monte à 33 376.61 €

Engagement en matière de pensions et retraites :

Le montant de l'engagement concernant les indemnités de départ à la retraite est estimé à env. 369 215.74 Euros.